AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **29 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN Arrêté au 31 DECEMBRE 2010

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	52 801	20 432
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	54 783	56 245
Créances sur la clientele	3	712 958	504 917
Portefeuille-titres commercial	4	7 228	7 102
Portefeuille d'investissement	5	26 576	26 867
Valeurs immobilisées	6	16 778	14 311
Autres actifs	7	28 768	27 634
TOTAL ACTIF		899 891	657 508

PASSIF			
Banque centrale et CCP			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires &			
financiers	8	31 076	166 150
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	569 277	270 704
Emprunts & ressources specials	10	107 729	41 865
Autres passives	11	26 421	17 215
TOTAL PASSIF		734 504	495 934
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves		53 393	47 359
Autres capitaux propres		3 762	3 532
Résultats reportés		649	446
Résultat de la période		7 583	10 237
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	165 387	161 574
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		899 891	657 508

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2010

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	70 193	48 553
Crédits documentaires		33 914	34 534
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		104 107	83 087
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	14	37 487	47 066
Engagements de financement donnés sur			
découvert Mobilisé	15 11111100000111111000001111	111	86
Engagements sur titres	•	176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		37 774	47 328
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie F.OCEOR de remboursement de		25.255	20.452
Crédit Garantie SOTUGAR de remboursement de	•	25 357	28 452
crédit		6 472	6 774
Autres Garanties		599	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	32 428	35 226

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	40 231	30 724
Commissions	17	3 838	3 067
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	3 006	1 319
Revenus du portefeuille d'investissement	19	8 559	7 506
Total produits d'exploitation bancaire		55 634	42 616
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	20	-21 920	-13 502
Commissions encourues	21	-413	-227
Total charges d'exploitation bancaire		-22 333	-13 729
PRODUIT NET BANCAIRE		33 301	28 887
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-14 213	-6 524
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	4 265	223
Autres produits d'exploitation	24	1 001	964
Frais de personnel	25	-10 372	-8 044
Charges générales d'exploitation	26	-4 846	-4 085
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 551	-1 139
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 585	10 282
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		68	-2
RESULTAT AVANT IMPOTS		7 653	10 280
Impôt sur les bénéfices		-70	-43
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 583	10 237

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		43 167	30 724
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-31 986	-17 796
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-204 304	-141 582
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		273 407	31 925
Titres de placement	ինուն	11 657	4 436
Sommes versées au personnel &créditeurs divers		-9 988	-7 615
Autres flux de trésorerie		3 652	2 985
Impôt sur les sociétés		3 032	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		85 605	-96 923
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 457	7 583
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		3 494	-1 646
Acquisitions/cessions d'immobilisations		-3 950	-3 902
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		7 001	2 035
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		43 376	48 450
Augmentation/diminution ressources spéciales		-6 078	-4 477
Dividendes versés		-3 500	-2 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		33 798	41 974
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		126 404	-52 914
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-51 429	1 485
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	27	74 974	-51 429

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-GCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. Bases de mesure

Les états financiers de la BTK-GCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCTN° 91-24,appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 % - Actifs préoccupants (classe B3) : 50 % - Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

- (i) <u>Le portefeuille-titres commercial</u>:
- a) <u>Titres de transaction</u>: Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) <u>Titres de placement</u>: Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.
 - (ii) <u>Le portefeuille d'investissement</u> :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
 - La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010.Les gains et les pertes de changes résultants de la

réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2010.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

_	Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
-	Matériel de transport	5 ans	20%
-	Matériel informatique	7 ans	15%
-	Logiciel	3 ans	33%
-	A. A. et installations	10 ans	10%
-	Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
-	Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
-	Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
-	Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
-	Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
-	Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2010 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT: milliers de Dinars)

ACTIF

Note 1-Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2010 à 52 801 mDT contre 20 432 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 32 369 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Caisses en dinars	2 818	1 711	1 107
- Caisse en devises	1 080	389	691
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	13 902	1 269	12 633
- Avoirs en devises auprès de la BCT (*)	35 001	17 063	17 938
Total	52 801	20 432	32 369

^(*) Les avoirs en devises renferment des placements auprès de la BCT (j.j. & à terme pour un montant de 35 001 mDT.

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 54 783 mDT contre 56 245 mDT au 31 Décembre 2009, soit une baisse de 1 461 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Placement en devises à la BCT	0	13 013	-13 013
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	20 000	20 000	0
- Avoir chez les Banques	1 201	2 169	-967
- Créances sur les établissements de leasing (*)	33 582	21 063	12 519
Total	54 783	56 245	-1 461

^(*) y compris le compte courant de l'AIL de 9 596 mDT

Note 3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2010 un solde net de 712 958 mDT contre un solde net de 504 917 mDT au 31 Décembre 2009, soit un accroissement de 208 042 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	variations
- Crédits à la clientèle non échus	638 728	457 537	181 191
- Créances impayées	76 102	53 565	22 537
- Principal impayé	48 787	32 564	16 223
- Intérêts impayés	14 800	12 366	2 434
- Intérêts de retard & autres impayés	12 515	8 635	3 880
- Intérêts & com. courus & non échus	4 804	3 579	1 225
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	72 934	48 500	24 434
Total brut des créances sur la clientèle	792 569	563 181	229 388
A déduire couverture	-79 611	-58 264	-21 346
- Provisions	-38 948	-24 941	-14 007
- Agios reserves	-40 662	-33 324	-7 338
Total net des créances sur la clientèle	712 958	504 917	208 042

- Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2010 la somme de 638 728 mDT contre 457 537 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 181 191 mDT, présentant une évolution 40%.

- Les Autres Comptes Débiteurs (Comptes courants et c/c Associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2010 un total de 72 934 mDT contre 48 500 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 24 434 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants débiteurs (facilités de			
caisse)	70 211	45 777	24 434
Comptes courants associés	2 723	2 723	0
Total	72 934	48 500	24 434

· Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL)

	Actifs no	rmaux (*)	Actifs non performants (**)		_		otal
Nature de l'engagement	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
Créances sur la clientele	637 075	458 590	155 494	104 592	792 569	563 182	
Engagement Hors Bilan	138 076	125 629	1 090	1 085	139 166	126 714	
Total brut	775 151	584 219	156 584	105 677	931 735	689 896	
Total couverture constituée (***)	-3 940	-8 769	-75 671	-49 735	-79 611	-58 504	
Total net	771 211	575 450	80 913	55 942	852 124	631 392	
%	90.50%	91.14%	9.50%	8.86%	100%	100%	

^(*) Créances classées A & B1

Note 4 - Portefeuille-titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 7 228 mDT à fin décembre 2010 contre 7 102 mDT à fin 2009 enregistrant une augmentation de 126 mDT détaillée comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Obligations Hôtel HOURIA	69	138	-69
Bons de trésor & intérêts rattachés	6 671	6 672	-1
Actions Univers SICAV (*)	0		0
Actions cotées	488	292	196
Total	7 228	7 102	126

^(**) Créances classées B2, B3 & B4

Note 5 - Portefeuille d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2010 à 26 576 mDT contre 26 867 mDT à fin 2009, soit une baisse nette de 291 mDT;

Intitulé	Montant
Portefeuille d'investissement à fin 2009	32 972
(+) Participations libérées au titre de l'année 2010	
(-) Cessions de participations (*)	-332
Total brut des participations libérées au 31 Décembre 2010	32 640
A déduire : Couverture constituée au 31 Décembre 2010	-6 064
(-) Provisions constituées au 31 Décembre 2010	-5 546
(-) Produits différés constitués au 31 Décembre 2010	-517
Valeurs nettes des participations au 31 Décembre 2010	26 576

^(*) Correspond au montant de la cession des titres STAFIM et des titres DINA, ainsi qu'à l'acquisition de titres Univers Obligations SICAV

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2010 s'élève à 16 778 mDT contre 14 311 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 2 467 mDT.

Les dotations aux amortissements au titre de 2010 s'élèvent à 1 551 mDT.

Le détail de la rubrique « Valeurs immobilisées » est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs Brutes des Immobilisations	27 946	24 130	3 816
Fonds de commerce	1 569	1 569	0
Terrain	761	761	0
Bâtiment Siège social	4 115	4 113	2
Bâtiments Tours « B & C »	6 221	6 221	0
Bâtiment Agence Ennasr	781	781	0
Bâtiment Agence Ariana	704	704	0
Bâtiment Agence SfaxII	759	759	0
Matériel de transport	641	613	29
Matériels de bureau et informatiques	3 429	2 967	461
Mobilier de bureau	822	713	109
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	6 617	4 358	2 260
Travaux et agencements en cours	1 159	572	587
A déduire			
Amortissements cumulés	-11 169	-9 819	-1 349
Valeur comptable nette des immobilisations	16 778	14 311	2 467

Note 7 - Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2010 à 28 767 mDT contre 27 634 mDT à fin 2009, soit une augmentation nette de1 133 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	2 755	2 542	213
Les comptes de l'Etat (*)	22 537	24 236	-1 699
Débiteurs divers (filiales & locataires)	90	89	1
Débiteurs divers et autres actifs	3 117	1 458	1 659
Comptes de régularisation	429		429
Participations dans des sociétés en liquidation	1 272	1 214	58
Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2006	784	392	392
Total brut	30 984	29 931	1 053
A déduire	-2 217	-2 297	80
Les provisions sur les débiteurs divers & les comptes de régul.	-881	-838	-44
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-1 180	211
Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2006	-367	-279	-88
Total net des autres postes d'actif	28 767	27 634	1 133

(*) Principalement :

- 18 533 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (11 917 mDT loi de finances 1999 & 6 616 mDT de bonifications d'intérêts 2002).
- 3 970 mDT Solde du Report des acomptes provisionnels réglés en 2002 sur la base du bénéfice de l'exercice 2001.

PASSIF

Note 8 - Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 31 076 mDT contre 166 150 mDT au 31 Décembre 2009, soit une baisse de 135 074 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	variation
- Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	0	109 096	-109 096
- Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers (*)	31 042	56 905	-25 863
- Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	34	149	-114
Total	31 076	166 150	-135 074

^(*) Dont 31 034 mDT empruntés auprès de la Financière OCEOR pour le financement de crédits en devises accordés aux clients.

Note 9 Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 569 277 mDT contre 270 704 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 298 573 mDT. Cette augmentation est expliquée essentiellement par le développement des activités de la banque (20 agences commerciales fin 2010), et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	96 941	60 501	36 440
- Comptes d'épargne de la clientèle	29 492	13 874	15 618
- C/C des non résidents en devises	24 459	15 370	9 089
- Comptes indisponibles	2 282	2 617	-335
- Comptes de dépôts à terme	402 937	168 228	234 709
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	13 166	10 115	3 051
Total brut	569 277	270 704	298 573

Note 10 - Emprunts & Ressources spéciales:

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 107 729 mDT au 31 Décembre 2010 contre 41 865 mDT au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 65 864 mDT. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

7 11 114	A (1 2220	A	A fin 31 Décembre 2010			
Libellé	A fin 2009	Tirage	Remboursement	Solde		
Emprunt Obligataire 2010	,	50 000		50 000		
Emprunt Obligataire 2006	16 000	0	8 000	8 000		
Autres Emprunts Locaux en Devise		27 752		27 752		
Total emprunt locaux	16 000	77 752	8 000	85 752		
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	16 409	0	2 735	13 674		
Emprunt CFD	0	0	0	0		
Ligne Partenariat Italienne	160	0	160	0		
Ligne PME Italienne	3 353		197	3 156		
Emprunt EXIM BANK (Japon)	2 516	0	1 677	839		
Emprunt BEI	2 978	0	1 309	1 669		
Emp.UTB "IMTEC"	0	0	0	0		
Total ressources spéciales	25 416	0	6 078	19 338		
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	449	0	1 818	2 639		
Total rubrique	41 865	77 752	15 896	107 729		

Note 11 - Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2010 le montant de 26 421 mDT contre 17 215 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 9 206 mDT ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créditeurs divers	1 786	1 924	-138
Charges à payer	1 019	1 300	-281
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 564	823	741
Les comptes de régularisation	13 175	3 383	9 792
Produits différés des créances sur l'Etat	7 727	8 470	-743
Provisions pour congés à payer	1 095	919	176
Provisions pour risques et charges	55	55	0
Provisions sur engagement hors bilan	,	341	-341
Total brut	26 421	17 215	9 206

• Créditeurs divers:

Ce poste se compose comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Organismes Sociaux	867	616	251
ETAT, IMPOTS & TAXES	622	177	445
FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS	297	1 131	-834
Total brut	1 786	1 924	-138

CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité.

Actionnaires	A fin 2009	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2010
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweitien	20 000	-	-	20 000
Financière OCEOR	60 000			60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2010 totalisent 165 387 mDT contre 161 574 mDT à fin 2009, soit une augmentation de 3 813 mDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2009	100 000	7 931	592	3 532	11 643	27 193	446	10 237	161 574
Réserves Légales		534						-534	0
Réserves pour risques bancaires généraux						5 500		-5 500	0
Dotation au fonds social				500				-500	0
Opérations sur fonds social				-270				0	-270
Résultat à reporter							203	-203	0
Distribution de dividendes								-3 500	-3 500
Résultat exercice 2010								7 583	7 583
Solde au 31 Décembre 2010	100 000	8 465	592	3 762	11 643	32 693	649	7 583	165 387

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avals d'emprunts obligataires	1 342	1 185	157
Aval de billets de trésorerie	5 900	8 350	-2 450
Avals, cautions & autres garanties données	62 951	39 018	23 933
Total	70 193	48 553	21 640

Note 14 - Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Engagements de financements donnés(*)	37 487	47 066	-9 468
Total	37 487	47 066	-9 468

^(*) concerne essentiellement le reliquat non décaissé au 31 décembre 2010 (37 487 mDT).

Note 15 - Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Garantie de rembours. du crédit ETAP (F.OCEOR)	25 357	28 452	-3 095
Garantie de remboursement des crédits	6 472	6 774	-303
Autres Garanties	599(*)	,	599
Total	32 428	35 226	-2 798

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

(*) le solde des autres garanties n'a pas été mentionné dans les notes annexes au 31/12/2009

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de l'exercice 2010 s'élève à 33 301 mDT contre 28 887 mDT au titre de l'exercice 2009, soit en augmentation de 4 414 mDT représentant 15 %.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) en intérêts et autres revenus perçus et intérêts et autres charges payées est présentée au niveau des notes 16 à 21.

Note 16 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 40 231 mDT au titre de l'exercice 2010 contre 30 724 mDT en 2009 soit une augmentation de 9 507 mDT (31 %), détaillée comme suit:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Var	iation
Intérêts des placements au marché monétaire	602	380	222	58%
Intérêts des comptes débiteurs	4 244	3 315	929	28%
Intérêts des crédits à court terme	10 078	8 103	1 975	24%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	23 866	17 917	5 949	33%
Commissions d'engagement	140	295	-155	-53%
Commissions sur cautions & avals	1 301	714	587	82%
Total	40 231	30 724	9 507	31%

Note 17 - Commissions

Les commissions de l'exercice 2010 totalisent 3 838 mDT contre 3 067 mDT pour l'exercice 2009 ayant augmenté de 771 mDT soit 31%. Elles sont détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Var	iation
Commissions d'études & gestion	1 516	1 411	105	7%
Commissions sur opérations bancaires dinars	1 426	721	705	98%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	896	935	-39	-4%
Total	3 838	3 067	771	31%

Note 18 - Gain sur portefeuille-titres commercial

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Varia	ation
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	0	10	-10	-100%
Solde en gains sur opérations financières (change)	2 403	804	1 599	199%
Plus value sur portefeuille-titres commercial (actions)	220	80	140	176%
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-58	-21	-37	174%
Intérêts sur placements (obligations)	10	15	<i>-</i> 5	-33%
Intérêts sur Bons de trésor	431	431	0	0%
Total	3 006	1 319	1 687	128%

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent au titre de l'exercice 2010 un montant de 8 559 mDT contre 7 506 mDT durant l'exercice 2009, soit une augmentation de 1 053 mDT résultant d'une part :

- de l'augmentation des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA" pour 1 900 mDT (7 900 mDT en 2010 contre 6 000 mDT en 2009),
- et d'autre part de la diminution des dividendes et jetons de présence encaissés sur les autres filiales de la Banque :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Varia	ation
Filiales de la Banque	7 691	6641	1 050	16%
Autres participations	868	865	3	0%
Total	8 559	7 506	1 053	36%

Notes 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant l'exercice 2010 un montant de 21 920 mDT contre 13 502 mDT pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 8 418 mDT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 902	1 922	-20
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	3 386	1 535	1 851
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	567	943	-376
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	14 266	7 674	6 592
Intérêts des comptes des correspondants locaux	1 290	994	296
Prime de couverture de risque de change	509	434	74
Total	21 920	13 502	8 418

Note 21 - Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2010 ont atteint un montant de 413 mDT contre 227 mDT pour l'exercice 2009 soit une augmentation de 186 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Vai	riation
Commissions encourues sur emprunts locaux	126	54	73	135%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1	1	0	11%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	286	172	114	66%
Total	413	227	186	82%

Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2010 un montant de 14 213 mDT contre un montant de 6 524 mDT en 2009.

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Varia	ation
Provisions sur les créances de la clientèle	-19 267	-10 274	-8 993	88%
Provisions sur les engagements hors bilan	0	-239	239	-100%
Pertes sur créances	-388	-801	413	-52%
Total des provisions affectées	-19 655	-11 314	-8 341	74%
Reprise des provisions sur créances	5 442	4 747	695	15%
Reprise des provisions sur risques Divers	0	43	-43	-100%
Total	-14 213	-6 524	-7 689	118%

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » présente au titre de l'exercice 2010 un solde de 4 265 mDT contre un solde de 223 mDT pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 4 042 mDT principalement expliquée par la plus value sur cession des actions STAFIM. La rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Vari	ation
Provisions ordinaires s/participations	-324	-201	-123	61%
Reprise d'intérêts différés capitalisés	577	443	133	30%
Plus values sur cessions de participations	4 055	108	3 947	3669%
Pertes sur des participations	-43	-127	84	-66%
Total	4 265	223	4 042	1813%

Note 24 - Autres produits d'exploitation

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2010 un montant de 1 001 mDT contre 964 mDT au titre de l'exercice 2009 détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009		Variation
Revenus des loyers des immeubles	755	774	-19	-2%
Autres produits	246	190	56	29%
Total	1 001	964	37	4%

Note 25 - Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au titre de l'exercice 2010 la somme de 10 372 mDT contre 8 044 mDT au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 2 329 mDT(29%).

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Var	iation
Salaires & appointements	7 993	6 347	1 646	26%
Charges sociales	2 130	1 526	604	40%
Autres frais & charges liés au personnel	249	170	79	47%
Total	10 372	8 044	2 329	29%

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au titre de l'exercice 2010 un montant de 4 846 mDT contre un montant de 4 085 mDT au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 761 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009	Var	riation
Impôts & taxes	228	203	25	12%
Travaux, fournitures & services extérieurs	2 434	2 032	402	20%
Transport & déplacements	187	101	85	84%
Frais divers de gestion	1 997	1 749	248	14%
Total	4 846	4 085	761	19%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 27 - Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2010 un solde positif de 74 974 mDT contre un solde négatif de 51 429 mDT au 31 Décembre 2009 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2010	31/12/2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	54 297	35 789
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	667	1 779
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire	20 010	-88 997
Total	74 974	-51 429

Note 28 - Transactions avec les parties liées

 Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor de la société « La Financière OCEOR » qui détient 60 % du capital de la BTK pour un montant de 31 034 KDT.

A cet effet, les intérêts servis au titre de ce dépôt pour l'exercice 2010 s'élèvent à 296 KDT.

 « La Financière OCEOR » a accordé à la BTK. sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 23 867 KDT moyennant une commission de 0,45 %.

A cet effet, la commission de contre garantie servie au titre de l'exercice 2010 s'élève à 142 KDT.

- Le Directeur Général de la banque a bénéficié d'une enveloppe de 242 395
 DT au titre de sa rémunération pour l'exercice 2010.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010 (Sixième résolution), a décidé d'allouer une enveloppe de 210 KDT au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et une enveloppe de 28 KDT au titre d'indemnités pour les membres Administrateurs du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité Exécutif du Crédit.
- la BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme, un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2010 à 23 974 KDT.

A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2010 totalisent un montant de 1 030 KDT.

 La BTK a ouvert des crédits documentaires pour l'AIL pour un montant de 620 KDT au 31/12/2010. Les engagements hors bilan donnés à l'AIL totalisent le montant de 1 692 KDT à la même date.

A cet effet, les commissions relatives aux engagements hors bilan à l'AIL lui ayant été facturées au titre de l'exercice 2010 totalisent un montant de 56 KDT.

- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 61 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de sfax. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11,28 KDT HTVA, soit 940 DT par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 9,4 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 140 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 9 596 KDT.

A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 207 KDT.

- La banque a conclu avec « El ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 25 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société
 « EL ISTIFA » pour un montant de 113 KDT.

A cet effet, les intérêts servis à la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 35 KDT.

- La banque affecte au profit de « El ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 161 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.
- « Univers Participations SICAF », société détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de « Univers Participations SICAF », pour un montant de 8 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un placement de 215
 KDT de « Univers Participations SICAF »:

-215KDT du 03/05/2010 au 01/01/2011 au taux de 4.11%

A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Participations SICAF » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 9 KDT.

• Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts pour un montant de 529 KDT de la « SCIF », société détenue à hauteur de 80 %.

A cet effet, les intérêts servis à la société «SCIF» au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 16 KDT.

- La BTK confie à la SCIF la tenue des comptes des actions émises par celle-ci et la gestion de valeurs mobilières et produits financiers négociables sur le marché financier tunisien. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit une rémunération, soit un montant de 39 KDT au titre de l'exercice 2010.
- La BTK a confié à la SCIF le montage et la gestion de son emprunt obligataire « BTK 2009 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 18 KDT au titre de l'exercice 2010.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 78 KDT. Par ailleurs, un placement s'élevant à 600 KDT est tombé à l'échéance le 30/03/2010 présentant ainsi un solde nul en fin d'exercice.

A cet effet, les intérêts servis à la société «Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 10 KDT.

- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », depuis le mois de novembre 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2010 à 71 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la « STPI », pour un montant de 1 081 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un placement de 4 800 KDT de la «STPI ».
- la BTK a accordé à la «STPI» un escompte commercial dont l'encours s'élève au 31-12-2010 à 60 KDT.

- Les intérêts servis à la « STPI » sur ses dépôts à terme chez la BTK au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 74 KDT.
- Un crédit à moyen terme dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 3 000 KDT et un crédit à court terme s'élève à 3 000 KDT à la même date sont tombés à l'échéance courant l'exercice 2010 présentant ainsi un solde nul en fin d'exercice.
- Les intérêts facturés par la BTK à la « STPI » relatifs aux engagements sus indiqués s'élèvent au titre de l'exercice 2010 à 137 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève au titre de l'exercice 2010 à 80 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 les placements à terme de la Société Tunis Center, société détenue à hauteur de 22,75%, pour un montant 4 200 KDT, détaillés comme suit :
 - un placement de 1000 KDT allant du 09/11/2010 au 07/02/2011 au taux de 4,57%;
 - un placement de 200 KDT allant du 12/10/2010 au 10/01/2011 au taux de 4.51%.
 - un placement de 3000 KDT allant du 28/12/2010 au 28/03/2011 au taux de 4.80%.

A cet effet, les intérêts servis à la société «Tunis CENTER » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 99 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 112 KDT.
- La banque affecte au profit de « Tunis Center », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet

d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 157 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la Société
 « EL EMAR », pour un montant de 864 DT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des placements à terme de 1 000 KDT de la société « MEDAI ».

A cet effet, les intérêts servis à la société « MEDAI » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 35 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société
 « MEDAI », pour un montant de 25 KDT.
- Courant 2010, la BTK a accordé à la société « MEDAI » une avance non rémunérée qui s'élève à 36 KDT au 31 décembre 2010.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 des dépôts de la société
 « SPCS », pour un montant de 108 DT.

Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 14/01/2011, un incendie s'est déclaré dans l'agence de Bizerte et a entraîné des dégâts matériels dont les coûts de réparation ont été estimés à 173 KDT. Il est à signaler que les dégâts ci-avant sont couverts par une police assurance à hauteur de 90%.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

I- Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 899 891 mille dinars et un bénéfice net de 7 583 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états

financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mai 2011

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les actionnaires de de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », société détenu à hauteur de 50%, un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax, la superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11,28 KDT HTVA, soit 940 DT par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2010 s'élève à 9,4 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la banque réuni le 9 juin 2010

Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2010 les placements à terme de la société « MEDAI » pour un montant total de 1 000 KDT, rémunérés au taux TMM + 0,2% sur une période de 3 mois renouvelable.

A cet effet, les intérêts servis au titre desdits placements s'élèvent à 35 KDT courant 2010.

Courant 2010, la BTK a accordé à la société « MEDAI » une avance non rémunérée qui s'élève à 36 KDT au 31 décembre 2010.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 :

- La banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », société détenue à hauteur de 50%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2010 s'élève à 61 KDT.
- La banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 140 KDT.
- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 25 KDT.
- La banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élève à 161 KDT.

La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.

- La banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, depuis de 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2010 à 71 KDT.
- La banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élevé au titre de l'exercice 2010 à 80 KDT.
- La banque affecte au profit de la société « Tunis Center », détenue à hauteur de 22,75%, deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2010 s'élevé à 157 KDT.
- La Financière OCEOR qui détient 60 % du capital de la banque a souscrit un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor pour un montant de 31 034 KDT.

- La Financière OCEOR a accordé à la BTK sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 23 867 KDT moyennant une commission de 0,45 %.

C Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 8 Décembre 2008. Cette rémunération englobe outre le salaire, l'attribution d'une voiture de fonction.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence et les membres administrateurs du comité permanent d'audit et du comité exécutif du crédit sont rémunérés par des indemnités approuvées par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010.
- C.2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en Dinars Tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges		Charges	
	de		de	
	l'exercice	Passif	l'exercice	Passif
Avantages à court terme	242 395	-	238 000	238 000
Avantages Postérieurs à l'emploi	-		-	
Autres Avantages à long terme				-
Indemnités de fin de contrat de travail	•	-	•	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	242 395		238 000	238 000

- C.3- Les obligations et engagements des sociétés que la banque contrôle au sens de l'article 461 envers les dirigeants de celle-ci, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en Dinars Tunisien) :
 - Une indemnité annuelle brute de 3 529 DT à verser par la société « AIL » au profit du directeur général de la BTK en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 24 juin 2002 fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'AIL.

A cet effet la rémunération non encore versée s'élève au 31 décembre 2010 à un montant de 2 941 DT.

• Etant le président du conseil d'administration de la société « AIL », le directeur général de la BTK est rémunéré par des jetons de présence s'élevant en 2010 à un montant brut de 6 250 DT. Cette rémunération a été fixée par l'assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF